



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 221-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.331

Déposée le : 27.10.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Marges de manœuvre et stratégie du Conseil-exécutif pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité

Le 17 octobre 2021, les médias ont révélé que le président de la Confédération Guy Parmelin en personne avait affirmé, dans une vidéo, que notre pays risquait de connaître une pénurie d'électricité dès 2025. Il a précisé sa pensée en évoquant une situation très dommageable pour la société et l'économie dans laquelle notre pays pourrait disposer d'une quantité trop faible de courant électrique pendant des semaines, voire des mois. Les activités productrices des entreprises pourraient être entravées, la qualité de vie de la population subir une regrettable régression.

Il est vrai que dans une communication, l'Office fédéral de l'énergie a assuré que les perspectives en matière d'approvisionnement énergétique n'étaient pas aussi sombres que cela.

Néanmoins, de nombreux spécialistes des questions énergétiques estiment que la Suisse et de nombreux autres pays vont au-devant d'années difficiles en matière d'approvisionnement en énergie électrique en raison de la transition énergétique. Il apparaît clairement que le souhaitable développement des énergies renouvelables ne parviendra pas nécessairement à combler la diminution de l'offre d'électricité inhérente au démantèlement de plusieurs centrales nucléaires et à l'abandon des centrales à charbon. De surcroît, en dépit de prometteuses avancées technologiques, les énergies renouvelables peineront à coup sûr à répondre à l'augmentation de la demande d'électricité induite par l'évolution vers le « Tout à l'électricité » et notamment par la croissance continue du parc des véhicules électriques. Il est tout aussi évident que les pays présentant un degré d'auto-alimentation en énergie électrique insuffisant – c'est le cas de la Suisse en hiver – souffriront davantage. La Suisse devra importer davantage d'électricité, ce qui ne fera qu'accroître sa dépendance politique à l'égard de l'Europe.

Relions ce contexte à des considérations de politique cantonale. Le fédéralisme historique et intrinsèque – fondé sur de larges compétences décisionnelles dans des domaines fondamentaux de la vie sociale – est en régression. Il fait de plus en plus place à un fédéralisme d'exécution et de coopération. Paradoxalement, la politique énergétique échappe assez substantiellement à cette tendance générale. A l'instar d'autres canton, le nôtre est actionnaire d'un grand producteur d'électricité. Le canton de Berne possède plus de 50 pour cent des actions du groupe BKW. Il dispose ainsi d'un véritable levier pour orienter la production d'électricité dans notre canton et même hors de nos frontières. Il dispose aussi d'une certaine marge de manœuvre en matière de politique énergétique.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il les préoccupations du président de la Confédération Guy Parmelin et de l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (Ostral) ?
2. Si oui, quelle est sa stratégie pour atténuer, voire éviter une éventuelle pénurie d'électricité ?
3. Estime-t-il possible d'accroître substantiellement sur le territoire de notre canton la production d'électricité provenant de l'énergie hydraulique ?
4. Quel est, selon lui et sur le territoire cantonal, le potentiel d'accroissement de la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables autres que l'énergie hydraulique aux horizons 2025 et 2035 ?

Destinataires

– Grand Conseil